

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 21 mai 1951.

N° 1078/Just.

OBJET:

Affaire KAMARAMPAKA.

TRANSMIS à Monsieur le Substitut du Procureur du
Roi à KIGALI, le dossier M.P. c/KAMARAMPAKA, prévenu de vol
qualifié.

L'Officier de Police Judiciaire, Ch. LEES,



RESUME DE L'AFFAIRE.

Dans la nuit du 14 au 15 mai 1951, le nommé KAMARAMPAKA, muni d'un couteau tente de pénétrer dans le bâtiment servant de centre d'écémage à Runyinya, en coupant les roseaux couvrant la paroi. N'y réussissant pas, il abandonne son couteau, escalade la paroi et entre par l'ouverture faisant office de fenêtre. Il fracture ensuite la caisse et enlève tout l'argent (550,- frs.). Les veilleurs de nuit qui ont été alertés par le bruit arrêtent le voleur. Au cours de ses déplacements dans le bâtiment, Kamarampaka détériore également un lactomètre.

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 321/I et 321/II /OPJ. Lees.

P.V. arrestation.